

A.M. 18-12-2018

M.B. 08-02-2019

Enregistrement d'armoiries de personnes physiques

La Ministre de la Culture, par arrêté ministériel du 18 décembre 2018 a accordé, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 octobre 2010 portant exécution du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personne physique suivante :

130. M. JANSEN Arnaud, né à Ixelles, le 8 juin 1963 : coupé ondé: au 1 d'azur au drakkar d'or équipé d'argent, la voile chargée d'un coeur de gueules, mouvant du trait de partition ; au 2 fascé ondé d'argent et d'azur de six pièces. Le tout surmonté d'un heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins d'azur et d'argent.

Cimier : un demi-vol d'argent

Devise : CUM CORDE en lettre d'azur sur un listel d'argent.

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom.